

17 Rapports de sondes peu profondes

- 1 Les rapports de sondes peu profondes doivent être accompagnés de renseignements pertinents afin que le Service hydrographique du Canada puisse être en mesure de porter ces sondes sur les cartes.
- 2 Les sondes peu profondes signalées accompagnées de renseignements insuffisants peuvent être impossibles à porter sur les cartes ou même à être localisées par des examens ultérieurs effectués au moyen de levés hydrographiques.
- 3 Afin que les rapports de sondes peu profondes puissent servir à leur pleine valeur, les officiers de navigation sont priés de noter les renseignements essentiels suivants :
 - a) Obtenir la position de la sonde minimale en prenant le point au-dessus de celle-ci ainsi que de chaque côté. Si ce n'est pas possible, on doit alors fournir la position du navire accompagnée d'un relèvement et d'une distance à la position de la sonde minimale.
 - b) Indiquez la méthode utilisée pour positionner la sonde, p. ex. : RADAR, GPS, etc., ainsi que le système de référence terrestre du point de repère p. ex. : NAD83, NAD27, WGS84, etc. Il est utile d'ajouter les détails sur une carte qui sera rapidement mise à jour par le Service hydrographique du Canada. Veuillez noter que les avertissements de navigation (AVNAVs) sont ultimement transmis en position NAD83.
 - c) Numérotez les points de repère et prenez l'heure en note (pour pouvoir réduire la sonde en fonction de la marée). Prenez aussi le fuseau horaire en note, p. ex. : TUC, HNP, HAP, etc.
 - d) Pour les échosondeurs numériques, traceurs, sondeurs avec afficheur de positionnement intégré :
 - Utilisez votre téléphone cellulaire, appareil intelligent ou caméra numérique pour prendre une photo de l'équipement au moment où la mesure de la profondeur minimale du haut-fond est captée. Le sondeur devrait se trouver, à ce moment précis, au-dessus du haut-fond ou en retrait si cette position est plus sécuritaire.
 - S'assurer que l'écran d'affichage permet de lire la profondeur de façon numérique, l'unité de profondeur, l'heure, la date et le fuseau horaire (si disponible).
 - Indiquez le tirant d'eau sur le *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion*. Si le tirant d'eau est appliqué directement dans les paramètres du sondeur de façon à ce que les profondeurs soient mesurées à partir de la ligne de flottaison, veuillez le spécifier dans le rapport.
 - Pour les traceurs ou sondeurs avec afficheur de positionnement intégré, s'assurer que la position affichée est en latitude/longitude et que le nombre maximal de décimales est visible.
 - Pour les positions prises en retrait du haut-fond pour des raisons de sécurité, prenez note de l'angle d'azimut et la distance de cette position par rapport à celle du haut-fond.

NOTA: Nous rappelons aux navigateurs et aux autorités portuaires qu'ils ont la responsabilité de signaler tout risque éventuel pour la navigation qu'ils rencontrent aux centres appropriés de la Garde côtière. Veuillez consulter la Partie 3 de la publication des Aides Radio à la navigation maritime.

Autorité : Service hydrographique du Canada (SHC)